

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2014**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

Procès-verbal de la séance ordinaire enregistrée tenue le mardi 1<sup>er</sup> avril 2014 à compter de 19 :31 heures par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, monsieur le Maire, Denis Campeau ainsi que mesdames et messieurs les Conseillers, Lucie Beaudoin, Pierre Lauzon, Bernard Archambault, Chantal Denis et Jacklyn Estrada Rodriguez, tous, formant quorum sous la présidence du Maire.

Est absente, madame la Conseillère, Dominique Rougeau.

Est également présente, madame la secrétaire-trésorière et directrice générale, Élise Guertin pour agir aussi comme secrétaire pour la prise des minutes de la présente.

• **Ouverture de la séance**

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et il ouvre la séance ordinaire à 19 :31 heures en débutant par des annonces et une lecture résumée de plusieurs correspondances reçues depuis la séance du 4 mars dernier.

\* \* \* \* \*

**1 Adoption de l'ordre du jour**

**RÉSOLUTION 2014-04-110**

Il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

**Que** le Conseil municipal adopte l'ordre du jour avec modifications pour retirer et/ou reporter les appels de candidatures des points 5.3 et 6, la demande de dérogation du point 8 est déplacée au point 7.1 et préciser que le dépôt du rapport trimestriel indiqué au point 8, est celui de la Maison des jeunes La Traversée, tout en laissant ouvert le point 8 *Affaire(s) nouvelle(s)* jusqu'à la fin de la présente séance.

**Adoptée à l'unanimité**

**2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2.1 Conseil municipal**

**Point d'informations et suivi de dossiers**

Le Maire entretient les personnes présentes des sujets suivants

- Programme PAIR (*en lieu et place de madame Rougeau*);
- Implication des associations et organismes dans les activités communautaires organisées par la Municipalité.

\* \* \* \* \*

**RÉSOLUTION 2014-04-111**

**Annulation de la résolution n° 2013-10-333  
(contrat de services projets PFM et MADA)**

**Considérant** les conclusions du commissaire aux plaintes du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans sa lettre reçue le 3 mars 2014 et à l'effet qu'il aurait été préférable que le Conseil municipal annule par une nouvelle résolution, la résolution n° 2013-10-333 concernant un contrat de services pour les projets de Politique familiale municipale (PFM) et Municipalité Amie des Aînés (MADA) différente de celle concernant l'adoption du procès-verbal;

#### **Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2014**

**En conséquence**, il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

**Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

**Que** le Conseil municipal annule sans remplacer ladite résolution numéro 2013-10-333.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **RÉSOLUTION 2014-04-112**

##### **Demande de désignation à titre de célébrant pour un mariage civil ou une union civile**

**Considérant** que les articles 366 et 521.3 (2) du *Code civil du Québec* permettent aux maires, aux membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et aux fonctionnaires municipaux de demander au Ministre de la Justice d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a reçu des demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles sur son territoire;

**Considérant** qu'il soit et il est dans l'intérêt de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu que le Maire, monsieur Denis Campeau, soit désigné comme célébrant compétent sur son territoire;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

**De** demander au Ministre de la Justice de désigner monsieur Denis Campeau, Maire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, comme célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur son territoire.

**De** transmettre une copie de la présente résolution au Ministre de la Justice.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **RÉSOLUTION 2014-04-113**

##### **Autoriser la FQM pour la signature d'une entente avec la CSST mutuelle de prévention**

**Considérant** l'entente de regroupement d'employeurs, dont la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu depuis l'année 2008, à une mutuelle de prévention et de la Convention relatives aux règles de fonctionnement de la Mutuelle de prévention " *FQM-Prévention (MUT-00709) de fonctionnement* ", précisant les règles de fonctionnement, les obligations et responsabilités des membres de la mutuelle;

**Considérant** l'entente projetée avec la *Commission de la santé et de la sécurité du travail* relative audit regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2014 soit acceptée telle que rédigée, et que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) soit autorisée à signer cette entente;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

**Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

**Que** les Membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu ont fait une lecture complète de ladite entente et s'en déclarent satisfaits;

**Que** l'entente projetée avec la *Commission de la santé et de la sécurité du travail* (CSST) relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2014 soit acceptée telle que rédigée, et que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution du Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2014-04-114**

**Demande de signature d'une entente de partenariat fiscal  
au Gouvernement du Québec**

**Considérant** que l'Entente de partenariat fiscal et financier 2007-2013 entre le gouvernement du Québec et les municipalités est arrivée à échéance à la fin de 2013;

**Considérant** que cette entente s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

**Considérant** qu'en 2012, divers comités techniques ont été mis sur pied afin d'évaluer les différentes composantes, les modifications et les bonifications à être apportées à l'Entente ainsi que les modalités de répartition entre les municipalités;

**Considérant** qu'en juin 2013, le gouvernement a soumis une proposition financière représentant 10,52 milliards de dollars comparativement à une première proposition représentant 10 milliards;

**Considérant** que, pour les membres de la Fédération québécoise des municipalités, cette dernière proposition se traduisait par des gains estimés à 317,4 millions de dollars par rapport à la proposition initiale;

**Considérant** que, de plus, les municipalités doivent supporter dès 2014 les impacts budgétaires des modifications comptables apportées au traitement des remboursements de la taxe de vente du Québec (TVQ), modifications ayant des impacts financiers majeurs pour une majorité de celles-ci, et ce, sans contreparties adéquates;

**Considérant** le fait que le rejet, par les autres intervenants municipaux, de cette proposition fut une erreur;

**Considérant** que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités a adopté la résolution CA-2014-02-13/03 dans laquelle il sollicite l'appui des membres de la Fédération;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

**De demander** au gouvernement du Québec de procéder dès maintenant à la signature d'une entente sur la base de la proposition du 7 juin 2013;

**De transmettre** copie de la présente résolution aux personnes suivantes : madame Pauline Marois, chef du Parti québécois et Première Ministre du Québec, monsieur Nicolas Marceau, Ministre des Finances, monsieur Sylvain Gaudreault, Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Philippe Couillard, chef de l'opposition officielle, monsieur François Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, monsieur Éric Forest, président de l'Union des municipalités du Québec, et monsieur Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités.

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2014-04-115**

**Réseau des élues municipales de la Montérégie Est (RÉMME)**

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise les dépenses au montant de 55 \$ en remboursement à madame la Conseillère pour son adhésion 2014 à l'organisme RÉMME (25 \$) et la formation récente (15 mars dernier) sur le processus budgétaires par ledit organisme (30 \$);

**Que** le Conseil municipal autorise les dépenses au montant de 135 \$ pour l'inscription et la participation de madame la Conseillère, Chantal Denis au colloque du RÉMME pour la journée du 11 avril prochain.

**Adoptée à l'unanimité**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2014**

**Assemblée générale annuelle (AGA) de  
l'Association des plus beaux villages du Québec (APBVQ)**

Le directeur général de l'APBVQ, monsieur Jules Savoie, sera informé que la Municipalité ne participera pas à l'AGA 2014 qui sera tenue les 15 et 16 mai prochains au Domaine Forget.

\* \* \* \* \*

**2.2 Gestion financière et administrative**

**RÉSOLUTION 2014-04-116**

**Factures payées et à payer**

Il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

**Que** le Conseil municipal approuve les comptes payés et à payer présentés ce 1<sup>er</sup> avril 2014 avec dispense de lecture de la liste au montant total de 127 040,72 \$.  
(*Lecture et explications de certains montants de dépenses par le Maire*).

**Adoptée à l'unanimité**

**2.3 Greffe**

**RÉSOLUTION 2014-04-117**

**Procès-verbal séance ordinaire du 4 mars 2014**

**Considérant** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2014 a été distribuée électroniquement aux Membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

**Que** le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2014.

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2014-04-118**

**Procès-verbal séance extraordinaire du 14 mars 2014**

**Considérant** qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 mars 2014 a été distribuée électroniquement aux Membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

**Que** le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 mars 2014.

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2014-04-119**

**Procès-verbal séance extraordinaire du 26 mars 2014**

**Considérant** qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 26 mars 2014 a été distribuée électroniquement aux Membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

**Que** le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 26 mars 2014.

**Adoptée à l'unanimité**

## 2.4 Règlement

### RÉSOLUTION 2014-04-120

**PREMIER PROJET**  
**RÈGLEMENT DE MODIFICATION N° 2009-002-3**  
**MODIFIANT LES DISPOSITIONS RELATIVES À L'ABATTAGE D'ARBRES**  
**AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2009-02 ET AMENDEMENTS**

**Considérant** le pouvoir de la Municipalité conféré par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* de modifier son règlement concernant le zonage;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

**Que** le Conseil municipal adopte le premier **projet de règlement de modification n° 2009-002-3** intitulé : "Règlement de modification n° 2009-002-3 modifiant les dispositions relatives à l'abattage d'arbres au règlement de zonage n° 2009-02 et amendements";

**Que** ce projet de règlement de modification, tel que déposé en annexe du présent procès-verbal, a pour objet de remplacer au chapitre 12, section 3 audit règlement de zonage n° 2009-002 et amendements toutes les dispositions relatives à l'abattage d'arbres;

**Qu'** une assemblée publique de consultation sera tenue le mardi 6 mai 2014 à compter de 19h30 au lieu habituel des séances du Conseil municipal, 1060, rue du Moulin-Payet, à même la séance ordinaire mensuelle, dans laquelle le projet de règlement de modifications n° 2009-002-3 modifiant le règlement de zonage n° 2009-002 et amendements sera présenté par le Conseil municipal et son inspecteur municipal en urbanisme et environnement, les conséquences de son adoption y seront expliquées et les personnes et organismes pourront s'exprimer à ce sujet et se faire entendre par le Conseil municipal.

**Adoptée à l'unanimité**

## 2.5 Avis de motion

**Avis de motion n° 2009-002-3**  
**Pour modifier le règlement de zonage n° 2009-002 et amendements**

Je, Bernard Archambault, Conseiller, donne avis de motion avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, et à l'effet que je présenterai pour adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement de modification n° 2009-002-3 modifiant les dispositions relatives à l'abattage d'arbres au règlement de zonage n° 2009-02 et amendements".

Ce projet de règlement de modification a pour objet de remplacer au chapitre 12, section 3 audit règlement de zonage n° 2009-002 et amendements toutes les dispositions relatives à l'abattage d'arbres.

**Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 1<sup>er</sup> avril 2014.**

**Avis de motion n° 2009-005-6**  
**Pour modifier le règlement des permis et certificats n° 2009-005 et amendements**

Je, Chantal Denis, Conseillère, donne avis de motion avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, et à l'effet que je présenterai pour adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement de modification n° 2009-005-6 modifiant le règlement des permis et certificats n° 2009-005 et amendements".

Ce règlement de modification a pour objet de rendre gratuit le permis d'abattage d'arbres lors de son émission par l'inspecteur municipal.

**Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 1<sup>er</sup> avril 2014.**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2014

**3 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**3.1 Sécurité incendie**

**Service de protection contre l'incendie – Rapport du Comité**

En remplacement de l'Élue responsable, madame Dominique Rougeau qui est absente, madame Jacklyn Estrada Rodriguez fait la lecture des rapports mensuels préparés par le directeur du service de protection contre l'incendie

**RÉSOLUTION 2014-04-121**

**Autorisation de dépenses**

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 2 815 taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
3 bouteilles air (appareils respiratoires)	1 575 \$
2 pistolets à eau	30 \$
Chemises pour classeur (100)	10 \$
Entretien préventif véhicule 217 et 517	1 000 \$
2 cartes de remplissage	200 \$

**Adoptée à l'unanimité**

**4 TRAVAUX PUBLICS**

**4.1 Gestion des édifices municipaux**

Le Maire fait rapport verbal.

\* \* \* \*

**4.2 Transport – Voirie locale**

L'Élu responsable, monsieur Bernard Archambault, fait rapport verbal.

**RÉSOLUTION 2014-04-122**

**Autorisation de dépenses**

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 2 800 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Balayage mécanique des rues et trottoirs vers la fin du mois d'avril ?	2 000 \$
Achat de pneus pour F-150	800 \$

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2014-04-123**

**PAERRL – Reddition de comptes 2013**

**Considérant** que le ministère des Transports du Québec (MTQ) versera une compensation de 6 348 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013, compensation telle qu'annoncée dans la lettre datée du 25 juin 2013 et reçue le 4 juillet 2013 du Ministre des Transports, monsieur Sylvain Gaudreault, pour la subvention du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL), dossier n° 2013-57075-16-690;

**Considérant** que les compensations distribuées à la Municipalité, visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**Considérant** que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A – Reddition de compte, laquelle annexe A identifie les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

#### **Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2014**

**Considérant** que la présente résolution est également accompagnée de l'Annexe B – Rapport de vérification, laquelle annexe B est dûment attestée et signée par le vérificateur externe de la Municipalité;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

**Que** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu informe le ministère des Transports (MTQ) de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité, et ce, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) dans le dossier n° 2013-57075-16-690.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **RÉSOLUTION 2014-04-124**

##### **Permission de voirie 2014-2015 demandée au MTQ**

**Considérant** les demandes de permission de voirie qui pourraient être adressées au ministère des Transports du Québec (MTQ) afin que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu (57075) intervienne au besoin sur son réseau des services d'égout et d'aqueduc, réseau de services pouvant être installé sur les routes du MTQ de notre territoire;

**Considérant** la permission de voirie annuelle n° 8606-13-0612 proposée à la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu (57075) de la circonscription électorale provinciale de **Borduas**;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu:

**Que** le préambule de la présente résolution en fasse et il en fait partie intégrante;

**Que** la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu (57075) se porte garante du fait qu'elle pourrait, en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du ministère des Transports du Québec (MTQ) et les autres exigences particulières apparaissant dans le permis d'intervention, pour un montant estimé ne dépassant pas 10 000 \$;

**Que** monsieur Marc Béland est l'inspecteur municipal des services de voirie, travaux publics, environnement et urbanisme de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu et responsable pour signer les permis;

**Que** la présente résolution soit et elle est valide pour une période de 12 mois à compter de la date d'adoption des présentes, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2015.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **RÉSOLUTION 2014-04-125**

##### **Demande au MTQ concernant le déneigement chemin de la Pomme-d'Or à Saint-Antoine-sur-Richelieu**

**Considérant** la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour le déneigement du chemin de la Pomme-d'Or sur le territoire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

**Considérant** les plaintes de citoyens reçues à la Municipalité concernant le piètre déneigement de cette artère reliant la route 223 à l'autoroute 30;

**Considérant** que l'axe de cette route est perpendiculaire aux vents dominants de tempêtes hivernales, favorisant ainsi l'accumulation de lames de neige sur la chaussée;

**Considérant** que cette route est un axe principal d'accès et de sortie du noyau villageois de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

**Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

## Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2014

**Que** la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu demande au MTQ de prendre tous les moyens nécessaires pour que le niveau de service exigé aux entrepreneurs en charge de l'entretien de cette route soit augmenté pour assurer en tout temps un dégagement sécuritaire pour la circulation des véhicules.

**Adoptée à l'unanimité**

### 4.3 Hygiène du milieu et Cours d'eau

L'Élu responsable, monsieur Bernard Archambault, fait rapport verbal.

#### RÉSOLUTION 2014-04-126

##### **Approbation du règlement n° 2014-03 de la Régie de l'AIBR modifiant le règlement n° 2009-02 de la Régie de l'AIBR**

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

**Que** le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu approuve le règlement n° 2014-03 de la Régie de l'AIBR intitulé "Règlement modifiant le règlement n° 2009-02 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 044 000 \$".

**Adoptée à l'unanimité**

### 4.4 Parcs et terrains de jeux

L'Élue responsable, madame Jacklyn Estrada Rodriguez, fait rapport verbal.

#### RÉSOLUTION 2014-04-127

##### **Entrées électriques au quai Ferdinand-Fecteau et au Parc de la Fabrique Autorisation de dépenses**

Il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 7 322 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu pour la fourniture et l'installation de deux (2) entrées électriques extérieures, une au quai Ferdinand-Fecteau et l'autre au Parc de la Fabrique (6 622 \$) suivant le devis daté du 26 mars 2014 soumis par l'entrepreneur général & électricien J.R. Jeannotte inc ainsi que l'installation de poteaux (700 \$).

**Adoptée à l'unanimité**

#### RÉSOLUTION 2014-04-128

##### **Peinture pour marquage terrain de soccer Autorisation de dépenses**

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

**Que** le Conseil autorise des dépenses estimées à 650 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu pour de la peinture pour le marquage du terrain de soccer.

**Adoptée à l'unanimité**

## 5 LOISIRS RÉCRÉATIFS, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE, LOISIRS CULTURELS, TOURISME

### 5.1 Loisirs récréatifs, sportifs et communautaires

L'Élue responsable, madame Jacklyn Estrada, fait rapport verbal.

\* \* \* \* \*

### 5.2 Santé et bien-être et OMH

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

#### RÉSOLUTION 2014-04-129

##### **Rencontres citoyennes – dossier PFM et MADA Autorisation de dépenses**

Il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :



**Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2014**

**Que** le Conseil municipal autorise des dépenses au montant suffisant pour les dépenses à encourir lors des rencontres qui sont à s'organiser au courant de mois d'avril 2014 dans les dossiers de la Politique familiale municipale (PFM) et Municipalité Amie des Aînés (MADA).

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2014-04-130**

**Autorisations à l'OMH de Saint-Antoine-sur-Richelieu – Pavillon Mgr-Gravel**  
**Jardin communautaire**

**Considérant** la demande par courriel en date du 26 mars 2014 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Antoine-sur-Richelieu (OMH) à l'égard du jardin communautaire;

**En conséquence**, il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

**Que** le préambule, fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

**Que** le Conseil municipal acquiesce à la demande de l'OMH comme suit :

**Jardin communautaire**

La bande habituelle de terrain à l'arrière du bâtiment est mise gratuitement à la disposition des locataires de l'OMH afin de leur permettre de préparer un jardin communautaire. L'OMH assume la responsabilité des frais pour sa préparation au printemps et de le vider et de le remettre en état à l'automne, une fois les récoltes terminées.

**Adoptée à l'unanimité**

**5.3 Loisirs culturels**  
**Bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion**

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

\* \* \* \* \*

**5.4 Loisirs culturels**  
**Maison de la culture et du tourisme**

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal. Il dépose le compte-rendu de la réunion tenue le 13 mars dernier par le Comité consultatif en culture et tourisme (CCCT). Le sujet de l'appel de candidatures pour le CCCT est reporté.

**RÉSOLUTION 2014-04-131**

**Autorisation de dépenses**

Il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 151 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
<i>Bien-être du personnel</i>	20 \$
<i>Permis de réunion vernissage de Sok de Françoise Barraud et Paysage matière de Louis Lefebvre</i>	41 \$
<i>Vin pour le vernissage</i>	90 \$

**Adopté à l'unanimité**

**6 Protection de l'environnement**

**Comité consultatif en environnement (CCE)**

L'Élue responsable, madame Chantal Denis fait rapport verbal. Le sujet de l'appel de candidatures pour le CCE est reporté.

**RÉSOLUTION 2014-04-132**

**Autorisation de dépenses**  
**Journée de l'arbre 2014 - 25 mai**

Il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

## **Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2014**

**Que** le Conseil municipal autorise des dépenses estimées au montant de 800,23 \$ taxes applicables incluses pour l'achat d'arbustes pour la **Journée de l'arbre 2014** du 25 mai prochain, le tout tel que la proposition datée du 26 mars 2014 de Pépinière Jeannotte, laquelle proposition fait partie intégrante de la présente résolution et laquelle résolution fait office de contrat entre les parties en présence.

**Adoptée à l'unanimité**

### **RÉSOLUTION 2014-04-133**

#### **BAPE (gaz de schiste)** **Autorisation de dépenses**

**Considérant** la première partie de l'audience publique sur les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ayant débuté le 31 mars;

**En conséquence**, il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

**Que** le Conseil municipal adjoint le citoyen, monsieur Guy Drudi à madame la Conseillère, Chantal Denis dans le dossier du gaz de schiste;

**Que** le Conseil municipal autorise un montant n'excédant pas 200 \$ pour le remboursement des frais de déplacements et de repas pour la représentation de la Municipalité dans ce dossier.

**Adoptée à l'unanimité**

## **7 AMÉNAGEMENT, URBANISME**

### **7.1 Aménagement, urbanisme, zonage, développement et promotion**

L'Élu responsable, monsieur Bernard Archambault, fait rapport verbal.

### **RÉSOLUTION 2014-04-134**

#### **Dérogation temporaire accordée à La Coop Comax**

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise une dérogation temporaire à Comax coopérative agricole, dérogation à l'effet d'installer un abri d'auto d'une dimension de 32 pieds de long sur le stationnement face au numéro civique 1110 du Rivage, La Coop Comax et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> mai à la fin juin 2014, le tout pour protéger les caissettes de plants de fleurs et de légumes des intempéries;

**Qu'** au plus tard, au début juillet 2014, le recouvrement de l'abri soit et est enlevé et rangé par La Coop Comax.

**Adoptée à l'unanimité**

### **7.2 Agriculture**

L'Élue responsable, madame Lucie Beaudoin, fait rapport verbal. Le compte-rendu de la réunion tenue le 18 mars par le Comité consultatif agricole (CCA) est déposé.

\* \* \* \* \*

## **8 AFFAIRE(S) NOUVELLE(S)**

Le rapport trimestriel (décembre 2013, janvier et février 2014) de la Maison des Jeunes La Traversée, est déposé.

\* \* \* \* \*

### **RÉSOLUTION 2014-04-135**

#### **Autorisation de dépenses** **Formation web de PG Solutions**

Il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2014**

**Que** le Conseil municipal autorise des dépenses au montant de 150 \$ taxes applicables en sus pour une formation dispensée sur le web par PG Solution, à la technicienne comptable, madame Martine Loiselle, le 23 avril prochain de 13h30 à 15h30.

**Adoptée à l'unanimité**

Un second appel de candidatures sera publié dans la Gloriette pour animateurs(trices) et service de garde pour le Camp de jour 2014.

\* \* \* \* \*

**RÉSOLUTION 2014-04-136**

**Autorisation de dépenses  
Journée thématique**

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise des dépenses au montant de 45 \$ taxes applicables en sus, plus le remboursement des frais de déplacement pour une journée thématique dont les activités permettront d'échanger sur les façons d'intervenir auprès des adolescents, journée dispensée par Loisir et Sport Montérégie le 1<sup>er</sup> mai prochain à Saint-Jean-Baptiste, à la coordonnatrice en loisir, madame Geneviève Duguay.

**Adoptée à l'unanimité**

**9 PÉRIODE DE QUESTION(S)**

Il est 21h41, le Maire et son Conseil municipal procèdent à la période de questions.

\* \* \* \* \*

**10 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION 2014-04-137**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion proposée par madame Chantal Denis, appuyée par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, la séance est levée à 22 :00 heures.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de crédits suffisants**

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par le Conseil municipal au cours de la présente séance, avec ou sans transferts budgétaires et/ou affectations.

---

**Denis Campeau,  
Maire**

---

**Élise Guertin,  
Secrétaire-trésorière et directrice générale**